

Rapport de la Fondation de Dublin sur le temps de travail

Le temps de travail moyen hebdomadaire négocié par convention collective dans l'UE était en 2007 de 38,6 heures. Tel est le résultat de l'enquête annuelle publiée par la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail. L'écart entre anciens et nouveaux Etats membres reste cependant important, comme le souligne le rapport. (Réf. 080683)

La Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Dublin) a présenté, cette semaine, son rapport annuel sur le temps de travail en Europe. Cette enquête, qui inclut la Norvège, se base sur les contributions de ses antennes nationales et se veut très complète. La Fondation y distingue temps de travail encadré par les conventions collectives, temps de travail effectivement travaillé, temps de travail par secteur, temps de travail fixé par la loi et droits aux congés payés.

Le temps de travail négocié. En ce qui concerne le temps de travail négocié, la moyenne des Vingt-Sept diminue à peine depuis 2006 passant de 38.7 heures à 38.6 en 2007. Mais le contraste reste important, une variation de 4,5%, entre anciens et nouveaux Etats membres. Pour l'Europe des Quinze, il apparaît qu'entre 1999 et 2007, le temps de travail fixé par voie d'accords a diminué légèrement (2,1%), passant de 38.6 heures à 37.8, et se stabilise à partir de 2003. Une tendance qui s'explique, selon l'étude, par le fait que le sujet a peu à peu déserté les négociations syndicales. Au sein des nouveaux Etats membres, la norme reste cependant de 40 heures de travail hebdomadaire, les conventions collectives ne couvrant que rarement la question en s'alignant généralement sur les prescriptions réglementaires. Les seules exceptions sont Chypres, la République tchèque et la Slovaquie où le temps de travail se rapproche de l'UE des Quinze, oscillant entre 38 et 39 heures.

Les heures réellement travaillées. En nombre réel d'heures travaillées (heures supplémentaires et absence incluses), ces chiffres varient sensiblement. Entre 2006 et 2007, les Européens ont ainsi travaillé 1,4 heure de plus. A part la Grèce, la plupart des pays dépassent le seuil prévu par les conventions collectives, la moyenne des Vingt-Sept étant de 40 heures. La Grande-Bretagne creuse quant à elle l'écart : les Britanniques travaillent en moyenne 4,1 heures de plus.

Le temps de travail dans les secteurs. Ces principales tendances se retrouvent peu ou prou dans les résultats sectoriels du rapport. La Fondation de Dublin a mené son enquête dans l'industrie chimique, le commerce de détail et les grands corps du service public. Dans ces trois secteurs, le temps de travail est fixé par convention collective. Au niveau des Vingt-Sept, il apparaît que les détaillants travaillent plus longtemps, 38,8 heures, suivis de l'industrie chimique, 38,6 et du secteur public, 38,3. La moyenne des nouveaux Etats membres se situe encore une fois au-dessus des Quinze, l'écart le plus important apparaissant chez les fonctionnaires (2,3 heures dans les pays de l'Est).

Le temps de travail légal maximal. Le rapport compare également le seuil hebdomadaire d'heures de travail fixé par la loi dans chaque pays de l'UE. Deux groupes se distinguent : les pays dont la limite est fixée à 48 heures, le plafond prévu par la législation européenne ; et ceux qui ne dépassent pas 40 heures, voire 38 pour la Belgique. Comme le relève Dublin, en se rapprochant davantage de ce que prévoient les conventions collectives, le seuil réglementaire du second groupe de pays atteste du rôle encore actif de la loi en matière de temps de travail. Ces résultats sont toutefois à tempérer. En effet, l'étude précise que les règles applicables aux heures supplémentaires sont difficilement comparables. Ainsi, si le seuil de 40 heures du second groupe n'inclut pas les heures travaillées en plus du temps de travail normal, contrairement aux pays dont le maximum est fixé à 48 heures.

Les congés payés. Les Européens ont aussi droit à des vacances. Le rapport fournit ainsi quelques éléments de comparaison en matière de droit aux congés payés dans l'UE. En moyenne les européens disposent de 25,2 jours par an. Bienheureux sont les Suédois qui jouissent de 33 jours de vacances, tandis qu'à l'autre extrême les grecs en disposent de 23. Les quelques données provenant de certains nouveaux Etats membres montrent que le contraste est/ouest persiste aussi pour les congés payés. En moyenne, la Bulgarie, Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Roumanie et la Slovaquie ont 21,9 jours de congés payés par an. La moyenne est de 26,7 jours dans les 15 anciens.